

Mairie de LANDELLES
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

5, rue de la Mairie, 28190 LANDELLES - Tél. 02 37 23 36 13 - Fax. 02 37 23 35 21 - mail : mairielandelles28@wanadoo.fr.

**COMPTE RENDU DE REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 29 JANVIER 2016

Nombre de conseillers en exercice : 15. Convocation du 21 Janvier 2016

Présents : 13

L'an deux mil seize, le vingt-neuf janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt et un janvier deux mil seize, s'est réuni à la mairie en session ordinaire sous la présidence de Monsieur JULIEN, maire de Landelles. La séance a été publique.

Etaient présents : M. Jean-Luc JULIEN, M. Guy ANDRÉ, M. Jean-Frédo CROSNIER, Mme Christine VELLA, Mme Michèle RIPOCHE, Mme. Morgane DECOURTIL, Mme Irène LANDRE, M. Claude VILLEFAILLEAU, M. Erick GAROT, Mme Marie-France JANNEAU, M. Jean-Pierre VINCENT, M. Benjamin SCHWARZ, M. Michel BOIN.

Absents excusés : M. Florent BIGNON.

Absents : M. Julien TROUSSIER.

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

M. JULIEN a déclaré la séance ouverte à vingt heures trente.

Secrétaire de séance : Christine VELLA

1. DELIBERATION : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE LA D.E.T.R. AUPRES DE LA REGION.

Construction de la nouvelle station d'épuration :

Le maire a exposé au Conseil Municipal l'étude que les maitres d'œuvre CAD'EN et VERDI ont réalisée pour la commune concernant la construction de la nouvelle station d'épuration.

Le maire a également présenté le plan de financement et demandé aux Conseillers Municipaux de délibérer pour une demande de subvention DETR pour la construction de la nouvelle station d'épuration.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette demande de subvention DETR pour la construction de la nouvelle station d'épuration suivant le plan de financement ci-dessous :

Restructuration du système d'assainissement de la Commune de Landelles PLAN DE FINANCEMENT (janvier 2015)										
Maître d'ouvrage	Nature du projet	Montant estimatif des travaux (en € HT)	Financement prévisionnel : subventions attendues							
			Au titre de l'Agence de l'eau			Au titre de l'Etat (DETR)			Au titre du Conseil Général 28	
			Montant retenu	Taux	Montant	Montant retenu	Taux	Montant	Taux	Montant
Landelles	Station d'épuration	780 000 €	716 486 €	40%	286 594 €	450 000 €	20%	90 000.00 €	0.00%	0.00 €

2. DELIBERATION : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU F.D.A.I.C. 2016

Projet 1 : Trottoir Rue du Chemin des Ecoliers :

Le conseil municipal,

- Approuve le projet d'aménagement du trottoir Rue du Chemin des Ecoliers

Il sollicite à cet effet une subvention au titre du Fonds Départemental d'Aides aux Communes FDAIC 2016 pour cette réalisation.

Ces travaux commenceront après réception de l'arrêté attributif de subvention.

Projet 2 : Trottoir Rue du Perche côté pair entrée Est :

Le conseil municipal,
- Approuve le projet d'aménagement du trottoir Rue du Perche côté pair entrée Est

Il sollicite à cet effet une subvention au titre du Fonds Départemental d'Aides aux Communes FDAIC 2016 pour cette réalisation.

Ces travaux commenceront après réception de l'arrêté attributif de subvention.

Projet 3 : Trottoir Rue du Parc devant le N°1

Le conseil municipal,
- Approuve le projet d'aménagement du trottoir Rue du Parc devant le N°1

Il sollicite à cet effet une subvention au titre du Fonds Départemental d'Aides aux Communes FDAIC 2016 pour cette réalisation.

Ces travaux commenceront après réception de l'arrêté attributif de subvention.

3. DELIBERATION : DONNANT AUTORISATION AU MAIRE DE SIGNER LES DOCUMENTS D'URBANISME AU NOM DE LA COMMUNE.

Le maire rappelle :

- la décision du Conseil Municipal en date du 23 octobre 2007 concernant l'approbation de la Carte Communale
- la décision du Conseil Municipal en date du 10 décembre 2015 concernant l'instruction des documents d'urbanisme par la Communauté de Communes entre Beauce et Perche

Le maire informe les Conseillers Municipaux que la réglementation impose que le maire reste compétent pour délivrer les documents d'urbanisme au nom de la commune.

***Le Conseil Municipal, après délibération,
Décide, à l'unanimité,
que le maire reste compétent pour délivrer les documents d'urbanisme au nom de la commune.***

4. GARANTIE AVEC CONTRAT DE PRET EN ANNEXE – HABITAT EURELIEN

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous,

Vu les articles L2252-1 et L2252-2 du Code général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article 2298 du Code Civil,
Vu le contrat de Prêt n°43386 en annexe, signé entre l'Office Public de l'Habitat Eurélien, ci-après L'emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations ;

***Le Conseil Municipal, après délibération,
Décide, à l'unanimité,***

Article 1 : L'assemblée délibérante de la commune de Landelles accorde sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 80 000 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n° 43386, constitué d'une ligne de Prêt.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

5. REFLEXION SUR LES DIFFERENTS DEVIS CONCERNANT LES TRAVAUX DES BÂTIMENTS COMMUNAUX.

Le maire présente aux Conseillers Municipaux un devis de la Ste LEROY et VINCENT concernant l'installation d'une alarme de confinement pour l'école d'un montant de 759,78 €HT soit 911,74 € TTC.

Le Conseil Municipal, envisage de faire la demande d'un avertisseur mécanique ou l'achat d'une bombe type « corne de brume » à chaque exercice de ce type.

Le maire informe les Conseillers Municipaux, des observations que la Ste SOCOTEC a fait suite à sa visite annuelle de vérification des installations électriques à la Salle des Fêtes de la Commune.

Il s'agit de petits travaux ou remplacement de bloc sécurité à réparer ne nécessitant pas de décision du Conseil Municipal.

6. INFORMATION SUR LA COURSE CYCLISTE « TOUR DU PAYS COURVILLOIS »

Monsieur Jean-Frédéric CROSNIER, deuxième adjoint, informe les Conseillers Municipaux que la Commune sera partenaire de la course cycliste « Tour du Pays Courvillois » qui se déroulera le 19 mars 2016.

La commune prendra à sa charge l'animation entre les différentes courses, le repas du soir, mettra à disposition la salle des fêtes ainsi que la salle des associations. Les Conseillers Municipaux sont sollicités pour aider lors de cette journée.

L'Etoile Filante Courvilloise (Association organisatrice) demande des bénévoles souhaitant être signaleur.

7. DIVERS

Projet City Stade :

Le maire informe le Conseil Municipal que le projet se fera en plusieurs parties :

- Aménagement du parking derrière la mairie
- Terrassement et aménagement pour le City Stade et les jeux de plein air
- Installation du City Stade et des jeux de plein air
- Aménagement de vestiaires et du local de rangement.

Des demandes de devis seront faites courant février 2016.

Nouvelle Station d'épuration :

Le maire informe le Conseil Municipal que les travaux de réhabilitation des canalisations des eaux usées ont pris du retard. La société VERDI a relancé les entreprises pour la finalisation des travaux au plus vite. Des problèmes d'étanchéité sont à l'origine du retard.

Plusieurs sociétés ont été consultées en vue de réaliser le diagnostic amiante concernant l'ancienne station d'épuration. Les réponses ont été demandées pour le 03/02/2016.

Concernant le terrain de la nouvelle station d'épuration, un courrier a été envoyé à M. Chartrain lui demandant son accord écrit.

Communauté de Commune entre Beauce et Perche :

Le maire informe le Conseil Municipal que lors de la dernière réunion de la Communauté de Communes entre Beauce et Perche, il a été décidé de ne pas changer la procédure concernant l'entretien des voiries pour l'année 2016.

Le président et 7 vice-présidents ont été élus en équilibre de nombre des deux anciennes Communautés de Communes (Pays Courvillois et Pays d'Illiers-Combray).

Il a été évoqué l'intercommunalité de l'eau potable avec Fontaine la Guyon, St Luperce, Mittainvilliers et St Aubin des Bois. La question est à l'étude.

Les travaux concernant le PLU Intercommunal sont en cours.

Les travaux de la piscine de Courville sur Eure vont débuter dans les prochains jours.

SIZA :

Le bilan de l'année 2015 est bon. Il est maintenu les mêmes conditions de participation et reversions pour 2016 soit : 5,80€/ habitant concernant l'indemnisation aux communes membres et 1€/ habitant pour la participation des communes membres.

L'Etat souhaiterait la disparition du syndicat et que ces compétences reviennent à l'agglo de Dreux.

SIRTOM :

L'achat de poubelle individuelle pour les ordures ménagères a été validé lors de la dernière réunion du SIRTOM. Aucune augmentation de taxe n'a été décidée.

SIRP Landelles/Billancelles :

L'arrêt de travail de l'agent en charge de la conduite du bus et de la surveillance de la cantine de Billancelles a été reconduit.

Un chauffeur remplaçant a été embauché. Des difficultés sont rencontrées pour le remplacement au poste de la surveillance cantine.

Clôture du procès-verbal :

Le procès-verbal, dressé et clos, le **29 janvier à vingt-trois heures trente.**

Le maire,

Jean-Luc JULIEN